

Règlement LOTTO-COUPÉ DE BELGIQUE ELITES 2 ET U23

1 EPREUVES COMPTANT POUR LA LOTTO-COUPÉ DE BELGIQUE

Une épreuve disputée ne peut entrer en ligne de compte pour la Lotto-Coupe de Belgique Elites 2 et U23 que si le parcours aura été évalué favorablement après une reconnaissance effectuée par un délégué technique.

Les épreuves mentionnées ci-après feront partie de la Lotto-Coupe de Belgique Elites 2 et U23:

2 mars :	STADEN (FOC)
11 mai :	GALMAARDEN (B)
1 juin :	G.P. DU VELODROME DE ROCHEFORT (NAM)
6 juillet :	ARGENTA CLASSIC - 2 DISTRICTENPIJL EKEREN-DEURNE (A)
19 août :	OMLOOP VAN DE GRENSSTREEK – WERVIK (FOC)
31 août:	GP ALBERT FAUVILLE – VILLE DE FLEURUS (HAI)
13 septembre :	NIEUWKERKEN-WAAS (FOR)
27 septembre :	BERLARE (FOR)

Toutes les épreuves sont inscrites au calendrier national en classe 1.12 IC 2. La distance maximum est 160 km conformément à l'article 2.3.002 B.

Contre-la-montre par équipes:

13 juillet: BORLO-GINGELOM (LB)

2 PARTICIPATION

2.1 Conditions générales

Au total un maximum de 25 équipes de maximum 7 et minimum 5 coureurs peuvent participer à un épreuve sur route, soit maximum 175 coureurs.

Au contre-la-montre par équipes peuvent participer maximum 6 et minimum 4 coureurs par équipe. Le temps d'arrivée final du 4^{ème} coureur détermine le temps final de son équipe.

Par équipes on entend: des clubs qui sont retenus pour participer à la Lotto-Coupe de Belgique et des équipes wildcards cfr. à l'art. 2.3.

Les clubs qui posent leur candidature doivent obligatoirement participer à toutes les épreuves sur route (individuel et contre-la-montre par équipes).

2.2 Candidatures & choix des équipes

Les clubs belges doivent poser leur candidature en ligne **AVANT LE 8 NOVEMBRE 2024** via le site internet www.belgiancycling.be (rubrique disciplines, route, Coupe de Belgique).

Pour être retenue, la candidature doit répondre à l'ensemble des critères suivants :

- La candidature doit être introduite dans les délais fixés ci-dessus :
- La candidature doit comprendre :
 - o La liste des noms des coureurs affiliés au club en 2025
 - o Les 3 meilleurs classements finaux dans le classement final individuel de la Coupe de Belgique juniors 2024 (pour les U23 1ère année en 2025) et les 3 meilleurs classements finaux dans le classement final individuel de la Coupe de Belgique élite 2 & U23 2024 et éventuellement les trois meilleures places finales dans le classement individuel final de la U23 Road Series.

Règlement LOTTO-COUPE DE BELGIQUE ELITES 2 ET U23

- Les clubs doivent avoir au moins 12 coureurs Elites 2 & U23 affiliés en 2025

Si le nombre de candidatures jugées recevables (répondant à l'ensemble des critères ci-dessus) reçues dépasse 22 clubs, la commission route effectuera une sélection sur base des critères suivants :

1. Priorité aux 15 premières équipes de clubs de la Lotto-Coupe de Belgique Elite 2 & U23 2024 ;
2. Préférence aux clubs avec label J
3. La qualité des coureurs (e.a. à la base du point 2 de la candidature)
4. Classement interclub Lotto-Coupe de Belgique Elites 2 & U23 2024 ou des U23 Road Séries 2024
5. L'absence lors d'une(des) épreuve(s) de cette compétition en 2024

Avant le 1er décembre 2024, la liste définitive des noms des clubs choisis sera diffusée sur www.belgiantcycling.be.

Les équipes retenues pour les « U23 Road Series » ne seront pas retenues pour la « Lotto-Coupe de Belgique Elites 2 & U23 2025 »

2.3 **Wild cards**

A côté des équipes retenues, chaque organisateur pourra attribuer une **wildcard** supplémentaire à des équipes de clubs belges, des sélections régionales ou provinciales, des équipes amateurs/masters jusqu'à ce que le nombre maximum d'équipes participantes est atteint (25).

Aucun coureur membre d'une équipe enregistrée à l'UCI ne peut participer.

Les équipes entrant en ligne de compte pour les U23 ROAD SERIES 2025 ne peuvent pas participer aux épreuves en ligne comptant pour la Lotto-Coupe de Belgique Elites 2 et U23 2025.

Une équipe provinciale ou régionale doit être composée de coureurs d'au moins 2 clubs ayant une reconnaissance RPC qui ne participent pas à la Lotto-Coupe de Belgique, et dans laquelle un maximum de 50 % d'un même club peut faire partie de la sélection.

Les équipes qui souhaitent recevoir une wildcard pour une des épreuves de la Lotto-Coupe de Belgique 2025 doivent poser leur candidature auprès de chaque organisateur respectif au plus tard trois mois avant la date de l'épreuve, avec copie au Secrétariat de la Commission Route. **Au plus tard 30 jours** avant l'épreuve, l'organisateur fera parvenir au Secrétariat de la Commission Route les noms des équipes qui participeront avec une wildcard à leur épreuve.

Règlement LOTTO-COUCPE DE BELGIQUE ELITES 2 ET U23

2.4 **Coureurs transférés pendant la compétition de la Lotto-Coupe de Belgique 2025**

Les coureurs à qui un transfert a été octroyé pendant la compétition de la Lotto-Coupe de Belgique 2025, ne peuvent pas gagner des points pour leur nouveau club au classement interclubs de la Lotto-Coupe de Belgique 2025. Leurs points comptent bien pour le classement individuel.

Un coureur transféré est dans ce cas un coureur qui change de club en dehors de la période légale. Un coureur qui vient d'un club qui arrête ses activités dans la catégorie n'est pas considéré comme transféré.

2.5 **Coureurs étrangers**

Les coureurs étrangers qui n'ont pas de licence de Belgian Cycling, la FCWB ou Cycling Vlaanderen auprès d'un club belge qui participe à la Lotto-Coupe de Belgique, ne peuvent pas être alignés dans cette compétition pour un tel club.

3 **INSCRIPTIONS AUX EPREUVES**

Au plus tard 20 jours avant l'épreuve, chaque équipe envoie à l'organisateur, à travers le système d'inscription en ligne, le formulaire d'inscription, dûment complété avec les noms, code UCI (= contrôle de l'âge) et les UCI-ID des coureurs titulaires autorisés et max. 50 % de réserves.

72 heures avant l'heure de départ de l'épreuve les équipes envoient à l'organisateur en ligne le bulletin d'inscription éventuellement mis à jour comprenant les noms, codes UCI et UCI ID des titulaires et de maximum 2 remplaçants.

Les clubs inscrits qui ne prennent pas le départ dans une épreuve sur route ou dans l'épreuve contre la montre par équipes de la Lotto-Coupe de Belgique Elites 2 & U23 recevront une amende de € 125,-

4 **TIRAGE AU SORT VOITURES SUIVEUSES**

La place des voitures suiveuses sera déterminée selon la procédure décrite ci-dessous.

Lors de la **première épreuve** de la Lotto-Coupe de Belgique, l'attribution des voitures suiveuses se fera comme suit:

- un premier tirage au sort pour les voitures de toutes les équipes participant à la Lotto-Coupe de Belgique qui sont représentées à la réunion des chefs d'équipes.
- un deuxième tirage au sort pour les voitures des équipes wild card qui sont représentées à la réunion des chefs d'équipes.
- un troisième tirage au sort pour les voitures des équipes qui ne sont pas représentées à la réunion des chefs d'équipes.

Épreuves suivantes:

- un premier tirage au sort pour les voitures de toutes les équipes participant à la Lotto-Coupe de Belgique qui sont représentées à la réunion des chefs d'équipes. Ces équipes seront placées dans l'ordre du classement général par équipes de la Lotto-Coupe de Belgique. En cas d'ex-aequo, on procédera à un tirage au sort entre les équipes à points égaux.
- un deuxième tirage au sort pour les voitures des équipes wild card qui sont représentées à la réunion des chefs d'équipes.
- un troisième tirage au sort pour les voitures des équipes qui ne sont pas représentées à la réunion des chefs d'équipes.

Règlement LOTTO-COUCPE DE BELGIQUE ELITES 2 ET U23

5 CLASSEMENTS

Tous les barèmes des points sont attribués selon les résultats réels (scratch).

Minimum 50% des épreuves reprises au calendrier sous le point 1 doivent avoir été disputées pour qu'un classement final soit établi.

Chaque résultat d'une épreuve est lié à un barème aux points doté de points pour les 25 premiers coureurs dans chaque "Lotto-Coupe de Belgique Elites 2 et U23" d'après le barème ci-après: 1^{er} coureur 30 ; ensuite 28 ; 26 ; 24 ; 22 ; 20 ; 19 ; 18 ; 17 ; 16 ; 15 ; 14 ; 13 ; 12 ; 11 ; 10 ; 9 ; 8 ; 7 ; 6 ; 5 ; 4 ; 3 ; 2 et 1 point.

5.1 Classement interclubs

Par épreuve: système par points selon le classement par clubs : 30 ; 28 ; 26 ; 24 ; 22 ; 20 ; 19 ; 18 ; 17 ; 16 ; 15 ; 14 ; 13 ; 12 ; 11 ; 10 ; 9 ; 8 ; 7 ; 6 ; 5 ; 4 ; 3 ; 2 et 1 point.

Les classements par clubs sont établis selon le principe suivant: en premier les clubs ayant 3 coureurs qui ont parcourus la distance totale de l'épreuve, puis ceux avec 2 coureurs et enfin les clubs avec 1 seul coureur.

Tous les points obtenus dans les épreuves entrent en ligne de compte pour le classement interclubs final. Seules les équipes retenues (voir point 2.2) entrent en ligne de compte pour le classement interclubs et seules ces équipes figureront dans le classement.

5.2 Classement interclubs (final)

Le classement interclubs (final) de la Lotto-Coupe de Belgique sera rédigé en additionnant tous les points interclubs remportés dans toutes les épreuves de la Lotto-Coupe de Belgique. Les équipes ex aequo dans le classement général de la Lotto-Coupe de Belgique seront classées selon la meilleure place de l'équipe dans la dernière épreuve.

5.3 Classement général individuel (final)

Le classement individuel (final) de la Lotto-Coupe de Belgique sera rédigé en additionnant les points individuels remportés dans toutes les épreuves en ligne. Les coureurs classés ex aequo dans le classement individuel (final) de la Lotto-Coupe de Belgique seront classés selon la meilleure place obtenue dans la dernière épreuve.

Le leader au classement général individuel reçoit un maillot jaune de leader après chaque épreuve.

5.4 Classement individuel des coureurs Espoirs (nés entre 2003 et 2006)

Au meilleur jeune dans le classement individuel sera remis un maillot de leader blanc du « Meilleur jeune ».

5.5 Ordre des maillots de leader

Les coureurs qui mènent dans les classements susmentionnés sont obligés de porter ce maillot dans la prochaine épreuve de la "Lotto-Coupe de Belgique Elites 2 & U23". Sur ces maillots de leader sera prévu un espace réglementaire pour la publicité du sponsor du club, en concordance avec l'article 1.3.053 des règlements sportifs. Une reproduction doit être soumise pour approbation à la commission route nationale avant d'être portée.

Règlement LOTTO-COUCPE DE BELGIQUE ELITES 2 ET U23

Dans l'éventualité qu'un coureur mène dans plusieurs classements, ce sera le deuxième dans le classement concerné qui portera le maillot de leader. L'ordre de préférence des maillots est :

- Classement général individuel (maillot jaune)
- Classement général des Espoirs (maillot blanc)

Si le leader ne participe pas à l'un des classements mentionnés ci-dessus, le maillot de leader n'est pas porté.

6 CEREMONIE PROTOCOLAIRE APRES L'EPREUVE

Chaque organisateur se chargera de prévoir des fleurs pour la cérémonie protocolaire des différents leaders dans la "Lotto-Coupe de Belgique Elites 2 & U23".

7 DIFFERENDS, LITIGES OU CAS IMPREVUS

Tous les différends, litiges ou cas non prévus concernant la réglementation, l'organisation et le système des points de la Lotto-Coupe de Belgique appartiennent à la compétence exclusive de la Commission Route nationale. Les décisions afférentes prises par la Commission Route nationale sont irrévocables et sans appel.

8 PRIX

Toutes les épreuves selon le barème officiel des prix. Le paiement des prix du jour se fait sur place.

Barème du classement interclubs final

Barème du classement individuel final

Barème du classement individuel final des jeunes